



Toulouse le 25 juin 2025

Objet : Actualités sociales

La Dépêche 17 juin 2025 : Le conclave sur les retraites s'achève. François Bayrou : « Je pense que la possibilité existe de trouver un accord dynamique, car ce qui est en gestation, c'est le retour de la démocratie sociale ». Une réforme du volet pénibilité est au cœur d'un hypothétique compromis. Selon Marylise Léon (CFDT) « la prise en compte de la réparation est indispensable, car les employeurs ne font pas suffisamment de prévention ». La CFDT veut obtenir la réintégration des critères de pénibilité physiques les plus répandus, (port de charges lourdes, postures pénibles, vibration mécaniques) dans le compte professionnel de prévention (CP2). En revanche la perspective de revenir sur les 64 ans paraît illusoire. Les syndicats portent l'idée que l'âge d'annulation de la décote passe de 67 ans à 66 ans. Le ministre François Bayrou « envisage la mise en place d'une prime seniors, en sus des surcotes existantes, pour inciter ces derniers à travailler au-delà de l'âge légal ».

AFP 18 juin 2025 : Catherine Vautrin, ministre de la Santé invitée à Lille au Congrès National de la Société Française des Soins Palliatifs (3FSP) qui fédère quelques 6000 soignants, infirmiers et médecins, a souligné « l'importance de la lutte pour les soins palliatifs » tout en justifiant « l'aide à mourir ». Claire Fourcade, présidente de la SFAP a indiqué n'avoir « aucun retour sur l'utilisation de ces moyens » évoqués par Mme Vautrin : « clause de conscience », « délit d'incitation », crédits sacralisés pour les soins palliatifs, etc... Elle indique le texte sur l'aide à mourir « est porteur de beaucoup d'incertitudes et d'inquiétudes ».

6 Médias 18 juin 2025 : Selon une étude du groupe OUI CARE, une large part des prestations d'aide aux personnes âgées, ne sont pas déclarées. Ce phénomène, en baisse depuis la mise en place du crédit d'impôt, reste très répandu et pourrait repartir à la hausse si cet avantage fiscal venait à être réduit (48% des prestations à domicile, ne seraient pas déclarées).

Le Média Social 18 juin 2025 : Charlotte Parmentier Lecocq, ministre déléguée chargée de l'autonomie, a réuni le 17 juin, une trentaine d'acteurs du Grand Age. Après avoir listé les grands chantiers à venir, elle a indiqué qu'une conférence nationale sur l'autonomie se tiendra le 9 juillet avant un plan « Grand Age » prévu à l'automne. Parmi les chantiers, elle a cité : poursuivre le maintien à domicile, faire de l'habitat intermédiaire « une priorité », moderniser les EHPAD.

Le Média Social 17 juin 2025 : Dans les EHPAD expérimentant la fusion des sections soins et dépendance au 1^{er} juillet 2025, les résidents acquitteront une participation forfaitaire aux dépenses d'entretien de l'autonomie, dont le montant vient d'être fixé par un arrêté du 6 juin.

Les Echos 18 juin 2025 : Un comité d'expert a demandé à l'exécutif d'identifier 1 milliard d'euros d'économie à réaliser sur la santé, pour éviter que le déficit de la Sécurité Sociale ne s'enfonçe davantage dans le rouge.

Le MEDEF menace de ne pas se présenter à la réunion de la dernière chance du conclave des retraites, lundi prochain. Le patron du MEDEF estime être allé au maximum des propositions financièrement raisonnables : « jour après jour, on est en train de s'éloigner de l'équilibre budgétaire ».

La Dépêche 23 juin 2025 : Avec ou sans accord, le conclave des retraites va prendre fin ce lundi. Si l'âge de départ ne sera pas modifié, des adaptations de la réforme Borne sur la pénibilité pourraient voir le jour selon Yvan Ricardeau (CFDT) la dernière séance du 17 juin

« a flirté avec l'échec ». Le président MEDEF, Patrick Martin est très réservé sur la présence du MEDEF, ce lundi. Pour Pascale Coton (CFTC), « si on est cinq à signer c'est un vrai engagement, si nous ne sommes que trois les (syndicats) ça ne serait déjà pas du tout la même chose ». Le relevé de conclusions devrait s'articuler autour de la carrière des femmes et de la pénibilité : revaloriser les pensions en fonction du nombre d'enfants, prise en compte de charge lourde, vibrations mécaniques et postures pénibles.

La Dépêche 24 juin 2025 : Le conclave sur les retraites s'est soldé par un « échec », a annoncé Yvan Ricardeau (CFDT) : « le patronat a fermé la porte aux syndicats, notamment sur la proposition que les salariés les plus exposés à la pénibilité n'aient pas le même effort à faire que les autres ».

La Dépêche 25 juin 2025 : Contrairement aux espoirs mûris par François Bayrou, les partenaires sociaux se quittent sans accord. Olivier Faure n'avait jamais envisagé qu'ils puissent parapher un texte commun. François Bayrou saura-t-il, d'ici la fin de la semaine pousser les syndicats à se mettre d'accord ? C'est surtout au patronat que Matignon va tenter de tordre le bras afin qu'il accepte quelques concessions sur la pénibilité.

Budget 2026 : Il est prévu de ralentir la dynamique de l'ONDAM en développant la chirurgie ambulatoire, en responsabilisant les patients, et en révisant les modalités de revalorisation des retraites et des prestations sociales.

Mickaël Zemmour (Economiste) : le fond de la réforme de 2023 pose toujours problème. Deux autres éléments ont été discutés : la réduction du déficit des retraites par une désindexation des pensions et des éléments connexes comme le doit des femmes et la pénibilité.

La Dépêche 25 juin 2025 : Mickaël Zemmour (Economiste) : François Bayrou évoque « une amélioration du calcul des retraites des mères de famille ». Ce qui est un débat est le fait de prendre en compte les 23 ou 24 meilleures années pour les mères de famille dans le privé, plutôt que les 25 meilleures années de carrière. Cela pourrait augmenter les pensions de 1% pour la plupart des cas, et de 8%, dans des cas très exceptionnels. Concernant la retraite à taux plein, aujourd'hui la règle est très dure et paraît injuste : quand vous n'avez pas une carrière complète vous avez un malus qui s'appelle la décote. Pour ne pas avoir ce malus, il faut attendre, l'âge de 67 ans pour liquider la retraite. Cela concerne 10% des femmes et 5% des hommes. La revendication des syndicats est de réduire cet âge (66,5 ans est avancés) : on parle de 6 mois de décalage pour 7% des assurés. La mesure la plus importante discutée, était la réduction du déficit par la désindexation des pensions : c'est diminuer les droits des gens déjà retraités. La réforme avance et à chaque fois qu'on « perd » du temps, c'est difficile de revenir en arrière. Le temps joue pour la réforme. La réforme de 2023 est en train de s'appliquer et fait des dégâts sociaux. Augmenter les recettes est une marge de manœuvre inexplorée. C'est un verrou constant des gouvernements précédents et du patronat. On gère le système de retraites à recettes constantes alors que le nombre de retraités augmente. On va faire face à une société avec toujours plus de retraités qui vont avoir la même taille de gâteau que lorsqu'ils étaient moins nombreux. C'est un choix politique que de décider de la hausse des ressources.

Marylise Léon (CFDT) : « l'idée est qu'il n'y ait pas de nouvelle séance de négociation, charge au premier ministre de prendre acte et de décider, d'ici la fin de la semaine, de ce qu'il fait de ce qui est aujourd'hui sur la table ».

Patrick Martin (MEDEF) : « s'il y a une responsabilité, elle est collective ». « Si quelqu'un a fait des avancées, c'est bien le MEDEF ».

Emmanuel Macron : « encouragé ardemment » les partenaires sociaux « à savoir aller au-delà des désaccords qui persistent et à trouver ensemble, une solution qui soit bonne pour le pays ».

François Bayrou : « de nombreux points et d'accord étaient sur le point d'être actés ».

AFP 25 juin 2025 : Jean-Philippe Tanguy (député RN) : « il y a très peu de chances qu'on vote une censure sur les retraites, pour une raison simple, c'est que la censure ne va pas faire baisser l'âge de retraite, de 64 à 62 ans. Ça n'a jamais été une ligne rouge ».

6 Médias 25 juin 2025 : Selon une étude de l'Assurance Retraite, 940 000 retraités ne touchent pas totalement leur pension. Complexité du système, méconnaissance des droits ou carrières incomplètes en sont les différentes raisons.

Le Média Social 25 juin 2025 : Pour son premier exercice d'analyse du fonctionnement d'un groupe commercial d'EHPAD, la Cour des Comptes s'est attaquée à BRIDGE. Le rapport est un implacable réquisitoire contre son fonctionnement et ses irrégularités. C'est la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 qui a ouvert la possibilité à la Cour des Comptes de regarder la gestion des EHPAD privés lucratifs.

Le groupe BRIDGE est né en 2017. Il est passé de 13 EHPAD en 2015 à 31 en 2021.

La FNADEPA a fait connaître les résultats de son enquête annuelle sur la situation des établissements et services pour personnes âgées en 2024. Sept structures sur dix ont rencontré des problèmes de recrutement. Le recours à l'intérim a diminué. La moitié des structures a enregistré un déficit contre 2/3 en 2023. Cette amélioration des finances s'explique, en partie par l'attribution de crédits non reconductibles et sept structures sur dix ont puisé dans leurs réserves. Cette situation moins dégradée s'explique aussi par de moindres dépenses salariales. Cette amélioration relative est donc conjoncturelle.

ASH 24 juin 2025 : Une étude du cercle vulnérabilité et société confirme l'hostilité des français à l'idée de financer le coût de la perte d'autonomie par des augmentations d'impôts. Prêts au besoin à rogner sur leur panier de prestations, ils attendent surtout de l'Etat qu'il règle la facture sur ses propres deniers.

Francis De Block